

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **4 juillet à 18h30**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y MICHEL – M ROUVIER – L FABRE – MC FABRE DE ROUSSAC
J LAFAGE – G REQUENA – M IBARS – A KELLY – M LEFEVRE
C BRISSEIS – N SEDKI – JC ARAGON – J HURTADO – B DANIS
C NEGRI-AZAIS – S SENEGA-SANCHEZ – S JEAN – W BIGNON
C CARRIE-MAHMOUKI – F PEREZ – P KAPPLER – G GUIRAUD

Absents représentés : C PINO par G GUIRAUD

Absents : S BASSI-ALLEMAND – M GROSSO – JF MARY – M PEREZ
A CHOUKROUN – S BERBEZIER

9. Désignation du représentant du BRL

La compagnie d'aménagement du Bas-Rhône et du Languedoc ou groupe BRL est une société française créée en 1955 dans un but d'aménagement régional. Elle est chargée d'une mission générale de maîtrise de l'eau - pour laquelle elle est concessionnaire de l'État - et de développement rural de la basse vallée du Rhône et du Languedoc-Roussillon donc suite à la délibération n°4 du 17/11/2011, il convient de désigner un nouveau représentant au sein du BRL.

Il appartient donc au conseil municipal :
De désigner un nouveau représentant auprès du BRL.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
À L'UNANIMITÉ

Désigne Jean-Claude Aragon comme nouveau représentant auprès du BRL.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

